

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVENSAN

### NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23

Nombre de présents : 22

Qui ont pris part à la délibération : 22

### Séance du 1<sup>er</sup> juin 2020

#### Date de la convocation

26/05/2020

#### Date d'affichage

.../06/2020

L'an deux mille vingt, le lundi premier juin à dix heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la plaine des sports Claude BLANC – route du Poteau, sous la présidence de M. Patrick BAUDIN, le Maire d'AVENSAN.

#### Délibération n° 2020/06/27

#### Objet de la délibération

Création des commissions municipales et désignation de leurs membres

**Présents** : Mme Patricia ARNAUD, M. Yann BARBOT, M. Patrick BAUDIN, Mme Nathalie BEGAIN, Mme Amélie BENTO BERNARDO, Mme Barbara BURELLI, Marie-Noëlle DUPUY, M. Henri DUTHIN, M. Damien ELOI, M. Patrick HOSTEIN, M. Christophe JACOBS, Mme Mariannick LAFITEAU, Mme Marlène LAGOUARDE, Mme Chantal LAHAYE, Mme Marie-Laure LURTON, Mme Martine MOREAU, M. Patrick NURBEL, M. Laurent PASCUAL, M. Sébastien PICOT, Mme Nathalie PUIGCERVER, M. Yannick RAFFA, Mme Christine TRIVES.

#### Absents excusés ayant donné procuration :

#### Absents excusés :

**Absents** : M. Bernard DELEPINE.

Formant la majorité en exercice.

**Secrétaire de séance** : M. Yann BARBOT.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 10h00.

Les procès-verbaux des deux séances précédentes sont adoptés à l'unanimité.

Vu l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales disposant que « Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale » ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal du 25 mai 2020 ainsi que le tableau de composition ;

Considérant qu'à l'issue de ces élections, il est nécessaire de procéder à la création des commissions communales et à la désignation de leurs membres ;

Monsieur le Maire propose :

NOM DE LA COMMISSION - COMMUNE	PRESIDENT	VICE PRESIDENT	TITULAIRES
AFFAIRES SCOLAIRES - JEUNESSE - CME	Maire	Martine MOREAU	Amélie BENTO BERNARDO Marie-Noëlle DUPUY Christophe JACOBS Mariannick LAFITEAU Martine MOREAU
ENVIRONNEMENT	Maire	Henri DUTHIN	Henri DUTHIN Damien ELOI Christophe JACOBS Marlène LAGOUARDE Marie-Laure LURTON Nathalie PUIGCERVER Yannick RAFFA
FINANCES	Maire	Patricia ARNAUD	TOUS LES ADJOINTS et CONSEILLERS TITULAIRES D'UNE DELEGATION
COMMUNICATION	Maire	Marlène LAGOUARDE	Marie-Noëlle DUPUY Henri DUTHIN Christophe JACOBS Mariannick LAFITEAU Marlène LAGOUARDE Patrick NURBEL
GESTION DU PATRIMOINE (BATIMENTS - VOIRIES - RESEAUX)	Maire	Patrick HOSTEIN	Barbara BURELI Nathalie BEGAINT Patrick HOSTEIN Christophe JACOBS Marlène LAGOUARDE Marie-Laure LURTON Laurent PASCUAL Yannick RAFFA
FESTIVITES-ASSOCIATIONS-SPORTS	Maire	Christophe JACOBS	Henri DUTHIN Patrick HOSTEIN Christophe JACOBS Marlène LAGOUARDE Christine TRIVES
FORETS	Maire	Patrick HOSTEIN	Patricia ARNAUD Henri DUTHIN Damien ELOI Patrick HOSTEIN Christophe JACOBS Laurent PASCUAL Sébastien PICOT
CULTURE ET LOISIRS	Maire	Christine TRIVES	Nathalie BEGAINT Christophe JACOBS Marlène LAGOUARDE Patrick NURBEL Christine TRIVES

Envoyé en préfecture le 02/06/2020

Reçu en préfecture le 02/06/2020

Affiché le

ID : 033-213300221-20200601-2020\_06\_27-DE

SERVICE A LA  
POPULATION -  
SECURITE

Maire

Patrick NURBEL

Christophe JACOBS  
Patrick NURBEL  
Sébastien PICOT  
Christine TRIVES

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

### **DECIDE**

- D'approuver la création des commissions communales ainsi que la désignation de leurs membres tels que proposés ci-dessus.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à **AVENSAN**,

Le 1<sup>er</sup> juin 2020,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le Maire,

  


**P. BAUDIN**

Envoyé en préfecture le 02/06/2020

Reçu en préfecture le 02/06/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213300221-20200601-2020\_06\_27-DE

